



A Saint Baldoph, le 24 août 2021

Dossier suivi par : GUILLET Amaury
Tel : 04 37 43 40 70
Mail : contact@fredon-aura.fr

Mairie de Hauteville-sur Fier
12 place du Général -Devigny
74150 HAUTEVILLE-SUR-FIER

Objet : Inspection phytosanitaire – Feu Bactérien 2021

Madame, Monsieur,

Le feu bactérien est une maladie bactérienne, *Erwinia amylovora*, dangereuse pour les arbres fruitiers à pépins (pommier, poirier, néflier, cognassier) et les maloidés d'ornements (amélanchier, cognassier du japon, Cotoneaster, aubépine, Pyracantha, sorbier, alisier, cormier, Photinia davidiana, pommier et poirier d'ornement).

Les signes de présence les plus aisés à reconnaître sont un flétrissement des jeunes pousses et bouquets floraux qui prennent une teinte brune-noire sur poirier ou rousse sur pommier et végétaux d'ornement.

Dans le cadre d'une mission déléguée par la DRAAF Auvergne Rhône Alpes, Service Régional de l'Alimentation (SRAI), FREDON Auvergne Rhône-Alpes met en place une surveillance du feu bactérien dans les communes classées en zone tampon; la liste des communes concernées est consultable sur le site de la DRAAF : <http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Statut-reglementaire-du-feu>

La surveillance est réalisée par sondage; elle consiste en une observation visuelle des végétaux sensibles au feu bactérien présents.

Des techniciens de FREDON interviendront sur les communes de la zone tampon sur la période suivante :

du 13 septembre au 3 octobre 2021.

Votre commune étant située dans ce secteur, vous pourrez donc observer leur présence sur les bords de route, de chemins, dans les espaces verts et haies présents sur la commune, et dans les vergers de pommiers/poiriers (si présence).

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos sentiments les meilleurs.

FREDON Auvergne Rhône Alpes
Siège social
2, allée du Lazio
69800 SAINT PRIEST
04.37.43.40.70
contact@fredon-aura.fr

SIRET : 392 283 594 00035
APE : 9411 Z
Fédération membre de FREDON
France - Réseau des FREDON et
FDGDON
www.fredon.fr/aura

Responsable technique
Amaury GUILLET

Références réglementaires :
Code Rural et de la Pêche Maritime, section III contrôle sanitaire des végétaux
Règlement d'exécution (UE) 2019/2072 de la commission du 28/11/2019